20e ANNÉE. — NUMÉRO 85 FRIBOURG : GRAND'RUE, 13 SAMEDI 12 AVRIL 1890.

LA LIBERTÉ

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi.
(*Bref de Pie IX à la* LIBERTÉ.)
La Presse est une Œuvre pie, d'une utilité souveraine. (PIE IX.)

O. I. X.

M. V. X

Libenter etiam perspeximus vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhærere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita.
(*Bref de Léon XIII à la* LIBERTÉ.)

ABONNEMENTS

	SUISSE	ÉTRANGER
Un an	12 fr.	25 fr.
Six mois . . .	6 » 50	13 »
Trois mois . .	4 »	7 »

BULLETIN POLITIQUE

Le land-bill de M. Balfour. — La fin du procès *Times*-Parnell a mis un terme aux bruits sinistres qui arrivaient régulièrement d'Irlande pendant ces mémorables débats. On parle moins de fermiers récalcitrants, de landlords implacables, d'assassinats et d'évictions. *L'île sœur est plus* tranquille depuis la chute de M. Gladstone, les violences y sont plus rares, les soulèvements moins fréquents. Est-ce à dire cependant que le sort des Irlandais soit amélioré? Assurément non. La situation de la verte Erin demeure la même. Ses habitants entassés sans ressources dans des districts insuffisants sont voués par la nature des choses et des institutions au plus stérile labeur et aux plus amères souffrances. On sait, en effet, que le domaine d'un landlord se compose d'un grand nombre de tenures, de 1 à 2 hectares de superficie, cultivées de temps immémorial par la famille des tenanciers actuels. Le paysan irlandais ne peut se livrer à une culture productive faute d'espace ; obligé de s'en tenir aux produits de second ordre que les moyens de transports et les systèmes douaniers accablent sous le poids des envois étrangers, il retire du sol qui lui est confié peu de choses et des choses de peu de valeur. A cela s'ajoutent la plupart du temps les charges d'une famille nombreuse qui en consommant à elle seule la récolte du lopin, devrait modérer encore son appétit. Comment dans ce cas payer au propriétaire une redevance en argent? L'Irlandais devient la proie des agents de *poursuites, il doit* quitter sous le coup de leurs traitements redoutables ce coin de terre que vingt générations d'ancêtres ont arrosé de leurs sueurs et de leurs larmes, sur laquelle il a lui-même sué sans avoir pu tenir ses engagements et sans avoir un jour de l'année éprouvé la plus légère satisfaction matérielle.

On s'est occupé maintes fois de remédier à cette situation déplorable. Le temps qui modifie toutes choses amènera sans doute un changement, actuellement on *étudie et* l'on essaie. M. Balfour, secrétaire d'Etat pour l'Irlande, vient de proposer son remède dans un projet de loi que les détails encombrent et dont voici les grandes lignes. L'Angleterre mettrait à la disposition des Irlandais une somme de 825 millions de francs. Un fermier dépourvu d'argent et qui désirerait devenir propriétaire, s'adresserait aux autorités anglaises. On pourrait lui avancer la somme qu'il désire s'il consentait à payer au gouvernement pendant cinq ans les 80 % du loyer qu'il payait à son *propriétaire, ainsi* que pendant cinquante ans, une annuité égale au 4 % de la somme avancée.

Ce bill, quoique bien onéreux, permettrait aux parias agricoles de l'Irlande d'arriver un jour à posséder quelque chose après avoir peiné et économisé pendant un certain nombre d'années. Mais avant tout, *il serait nécessaire d'éclaircir* la population des districts congestionnés, en fusionnant les tenures minuscules et en répartissant les colons dans l'île entière. Au reste, la discussion des articles nous permettra de connaître la valeur réelle de ce projet qui rencontrera sans doute une vive opposition, comme tout ce qui a trait à l'Irlande.

L'agitation ouvrière à Vienne. — On se souvient du mot célèbre prononcé jadis par le ministre viennois, M. Giskra : « La question sociale cesse d'exister à la frontière d'Autriche. » La situation économique de ces derniers mois, les événements survenus mardi dernier sont la meilleure preuve de cette vérité.

Depuis le 1er janvier les grèves n'ont pas discontinué : Maçons, barbiers, forgerons, boulangers, cochers de fiacre ont refusé successivement leurs services. Mardi, la Schmelz de Vienne a été le théâtre de scènes tragiques et déplorables. Après plusieurs collisions avec la police, les grévistes se sont répandus dans les rues des faubourgs d'Ottakring et de Lerckenfeld. Quatre débits de boissons alcooliques tenus par des israélites furent mis à sac, dévalisés et l'un d'eux brûlé. Il va sans dire que les agents de la force publique ont été maltraités et se sont servis de leurs armes.

Quelle que soit l'indignité de pareils procédés, on est cependant tenté d'admettre une cause à ces désordres. Or il suffit de jeter un coup d'œil sur la condition des ouvriers en Autriche-Hongrie pour voir combien elle est précaire. Depuis l'invasion des sémites le salaire est plus qu'insuffisant et les abus sont quotidiens. Certaines Compagnies de transport font travailler leurs portefaix jusqu'à dix ou onze heures de la nuit si cela leur semble profitable. Pendant l'hiver qui vient de s'écouler, les ouvriers de Gablony qui pratiquent à domicile la taille et le polissage des verres, travaillaient seize à dix-sept heures par jour pour gagner tout au plus cinquante-huit centimes.

Que dire du confortable accordé par certains maîtres aux employés qu'ils nourrissent? La viande de cheval dont la consommation augmente si rapidement à Vienne, forme souvent le fond du menu journalier, les ateliers sont mal aérés, le sommeil a lieu dans des taudis malsains ou des galetas peu abrités. A cela s'ajoute l'exploitation du vice et surtout de l'ivrognerie. Le sémitisme qui a la haute main sur l'industrie austro-hongroise ajoute cet ignoble trafic au monopole du travail et du salaire. Les mouvements antisémitiques qui accompagnent toutes les manifestations ouvrières proviennent de la haine fomentée par de semblables procédés. La question sociale existe donc au-delà de la frontière viennoise, elle y est peut-être plus brûlante qu'en aucun autre pays du monde.

SIX MORTS

DONT CINQ SUICIDES

Tel est le bilan de la faim pour une seule journée dans la ville de Paris. Les journaux racontent longuement la scène où le cadavre d'un enfant de dix ans, *mort d'inanition, est trouvé déjà froid* sur le corps de la mère qui avait perdu *connaissance, et qui n'a pu qu'à grand'*-peine être rappelée à la vie. Ils ont retracé aussi cinq drames divers dans les détails, mais avec un même dénouement, où l'on voit cinq malheureux, minés par de longues privations, sans ressources, affamés, exténués, désespérés, demander à la mort la fin de leurs tortures terrestres.

Et cela se passe dans ce Paris si fier de ses richesses, de son luxe, de ses capitaux, de ses produits et de ses fêtes. *On y meurt de faim, six par jour,* à quelques pas des hôtels où spéculent les juifs milliardaires, non loin des boulevards où le vice et la prodigalité étalent leurs impudeurs. Tel est le sort de pauvres gens, cent ans après la Révolution qui a délivré, dit-on, le peuple de toutes les oppressions, quelques mois après le Centenaire et l'Exposition où Paris avait servi à l'apothéose de la matière, et vu les visiteurs se presser par millions dans l'ombre de la tour Eiffel.

Les chroniques rapportent qu'il y a plus de six cents ans, saint Louis, informé qu'un pauvre était mort de faim dans Paris, en fut si profondément affligé, qu'il ordonna une cérémonie expiatoire, et qu'il y prit part en pénitent, un cierge à la main. Voilà le cas que, dans ce moyen âge tant calomnié, on faisait de la vie d'un pauvre diable ! Cette mort de misère, unique alors en son espèce, remplit aujourd'hui la chronique des journaux, et c'est par demi-douzaine qu'il s'en produit en un jour. Voilà un progrès, ou je ne m'y connais pas.

Si nous relevons pour une fois les faits divers des journaux de Paris, c'est pour bien montrer qu'il y a réellement une question sociale, c'est-à-dire une question de pain pour tous, et que s'en préoccuper n'est pas une affaire de mode, mais un strict devoir d'humanité. Il y a quelque malentendu dans nos idées et dans notre organisation pour qu'à une époque où tout le monde veut être philanthrope, la condition des déshérités de la fortune ne cesse d'empirer, et que le déclassé arrive presque fatalement à la misère noire ; pour qu'au moins le dixième de la population de l'Europe ait un sort pire que l'esclavage, condamnée qu'elle est à un travail incessant de nuit et de jour, qui ne lui donne pas même de quoi vivre, et qui ne sauve le malheureux de la mort par la faim, que pour le vouer au rapide épuisement de la vie par le surmenage du travail et l'incertitude du lendemain.

Les résultats montrent la fausseté des bases données à la société par les idées modernes. L'individualisme a prévalu comme règle des rapports entre les hommes et n'est corrigé que par la charité. Or, la charité, quoi qu'on en dise, n'est qu'un palliatif. Elle calme dans une certaine mesure les douleurs nées des iniquités de l'ordre social, mais elle ne change pas cet ordre social lui-même. *Au contraire, elle sert à le perpétuer,* en dissimulant ses plus criants abus, absolument par le procédé qu'emploie le médecin pour amortir les douleurs de maladies constitutionnellement inguérissables.

Qu'on ne se méprenne pas sur notre pensée. La charité a un très grand rôle, rôle divin indiqué par Notre-Seigneur. Elle est et sera de tous les temps, parce que le corps social a ses maladies comme le corps humain. La charité et les œuvres sont la médicamentation nécessaire des *maladies sociales ; dès lors, elles prennent* d'autant plus de développement et acquièrent d'autant plus d'importance qu'il y a, dans une société, plus de désorganisation, plus de vices et plus d'abus. Ceux-là se méprennent du tout au tout qui croient qu'un pays est d'autant meilleur et d'autant mieux organisé que plus d'œuvres y vivent et y prospèrent ; cela revient à dire qu'un homme se porte d'autant mieux qu'il prend plus de remèdes. Où y eut-il jamais plus d'œuvres, plus de largesses, des secours plus nombreux, plus variés et plus ingénieux que dans la capitale de la France, ce qui n'empêche pas que les morts et les suicides de la faim y sont plus fréquents qu'ailleurs.

L'individualisme est le mal profond de la société moderne ; c'est le dissolvant de ses éléments et de ses énergies. On n'aura rien fait tant qu'on n'aura pas rendu au corps social la parfaite cohésion des liens moraux qui lui donnèrent à d'autres époques *sa florissante vitalité.* Le Quatrième Etat fait, sous ce rapport, *tout à fait fausse voie. Il* emprunte au Tiers Etat le *système de l'individualisme* et ne l'applique même pas d'une autre manière. Il n'y a de changé que certaines formes accidentelles. Le socialisme veut se servir de l'Etat pour vaincre toutes les résistances et asseoir sa prépondérance, exactement comme l'a fait la bourgeoisie. Le socialisme veut achever la dissolution de toutes les forces et de tous les organismes moraux et sociaux existant encore en dehors de l'Etat, exactement pour les mêmes raisons et pour les mêmes fins égoïstes qui poussèrent le Tiers Etat à la Révolution de 1789. Le résultat sera le même. Le Tiers Etat a cessé d'être, depuis un siècle, une force productive, pour devenir un élément d'absorption ; il a sucé jusqu'à la moelle la substance du Quatrième Etat. Le Quatrième Etat se présente à son tour à la table du festin. Si les systèmes socialistes venaient à *prévaloir, lui aussi* cesserait d'être un organe de production pour se transformer en suçoir, et pour sucer quoi? Parbleu, le Cinquième Etat.

Car notez que le parti socialiste est une sorte d'élite du monde du travail,

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Vienne, 11 avril.

Le gouverneur a ordonné aux bourgmestres des faubourgs de prendre des mesures *contre la répétition et l'extension* des troubles.

Au faubourg Kerscht le calme est rétabli. Des patrouilles de militaires ont dispersé de petits rassemblements.

Madrid, 11 avril.

De graves désordres ont éclaté à Valence, à l'occasion de l'arrivée du marquis Cerralbo, chef du parti carliste.

Une foule de 15,000 personnes l'a suivi, en le *sifflant, jusqu'à l'hôtel, dont les ma*nifestants ont brisé les vitres et qu'ils ont tenté d'incendier.

Des charges de la gendarmerie ont éloigné la foule, qui s'est retirée en chantant *la Marseillaise.* Elle a essayé de faire des barricades dans les rues, puis elle a envahi le cercle carliste. Après avoir mis le feu aux meubles du cercle, elle a empêché les pompiers d'approcher.

Les émeutiers se sont portés ensuite contre le couvent des Jésuites, qu'ils ont voulu livrer aux flammes ; mais un détachement de cavalerie est intervenu et a éteint le feu.

Finalement la foule s'est dispersée, laissant sur le terrain trois blessés qu'avaient atteints les coups de fusil.

L'ordre est rétabli.

Rome, 11 avril.

M. Crispi a expulsé de l'Italie M. Lavalette, correspondant de l'agence Havas, et M. Gruwald, correspondant de la *Francfurter-Zeitung,* sous prétexte d'avoir propagé des bruits préjudiciables au crédit italien.

Londres, 11 avril.

Le correspondant du *Daily-News* à Athènes annonce que des meurtres ont été commis en Crète entre *Turcs et chrétiens.* Les conflits renaissent. 42 chrétiens ont été arrêtés. La situation est intolérable. La Grèce ne peut pas rester indifférente. L'Angleterre doit intervenir auprès de la Porte afin d'empêcher les cruautés des pachas.

Londres, 11 avril.

Une dépêche de Saint-Pétersbourg au *Times* dément tous les bruits de découverte d'un complot nihiliste.

Rome, 11 avril.

Le Saint-Père a approuvé l'attitude neutre et réservée des évêques du Brésil dans les derniers événements du pays.

Forlì, 11 avril.

M. Saffi, ex-triumvir de la République romaine, est mort hier matin.

DERNIÈRES NOUVELLES

UNIVERSITÉ. — Nous recevons communication d'une réponse en *forme de Bref,* à une Adresse envoyée par les professeurs de l'Université de Fribourg. Sa Sainteté répond en termes d'une extrême bienveillance, encourageant les professeurs à continuer dans la voie qu'ils ont suivie, et exprimant la conviction que l'Université de Fribourg deviendra un centre important d'enseignement pour la jeunesse catholique.

Nous publierons demain la traduction de ce document précieux.

Conseil d'Etat. *Séance du 11 avril.* — On décide d'adresser des remerciements à M. Achille de Lenzbourg pour le don aux archives de l'Etat de deux volumes des *Livres de la garnison.*

— Sont confirmés dans leurs fonctions :

M. Wuilleret, préfet, comme membre du *Conseil* de surveillance de la Banque cantonale ;

M. Renevey, avocat, comme censeur du même établissement ;

M. Adolphe Schorro, *en qualité* de greffier près la Justice de Paix à Cormondes.

une vraie aristocratie ouvrière non moins fière que les enrichis du Tiers Etat, ayant, elle aussi, l'orgueil des parvenus et le dédain pour ce qui est resté au dessous de son niveau. C'est cela même qui fait le danger du socialisme et lui donne des chances de succès. Tant qu'il comprenait tout le monde du travail, c'était un corps sans organisme, une sorte de cahos. Une organisation se produit, et par suite une sélection. Les éléments se séparent, et par le fait même de l'ascension des uns, les autres descendent plus bas, comme dans un mélange d'huile et d'eau, quand la séparation se produit, l'eau descend à mesure que l'huile surnage. C'est le phénomène social auquel la génération présente a des chances d'assister, à moins que les efforts du monde chrétien, instruit et dirigé par le Souverain-Pontife, ne réussissent à ramener la fusion de toutes les forces sociales et ne fassent prévaloir les forces d'attraction que les sociétés trouvent dans l'Evangile, sur les ferments de dissolution qui se forment et se développent dans le milieu éminemment favorable de l'égoïsme corrompu par les doctrines matérialistes.

CONFÉDÉRATION

ÉCHOS DU CONGRÈS D'OLTEN

Les actes et résolutions du Congrès ouvrier suisse d'Olten font époque.

Déjà, comme nous l'avons dit, la composition de cette assemblée offrait un curieux spectacle. Le prêtre y coudoyait le socialiste, les hommes d'*Etat conservateurs* et radicaux, pêle-mêle, devisaient avec les ouvriers ; les chefs du parti catholique et les chefs de la démocratie sociale étaient assis au même banc, traitant des mêmes questions ; M. Feigenwinter, leader des catholiques bâlois, élu scrutateur, fonctionnait au bureau du Congrès à côté de M. Lang, le panégyriste funèbre des nihilistes, des fabricants de bombes explosibles. A voir pourtant l'extérieur de ces deux hommes, on aurait juré que M. Feigenwinter, avec ses traits expressifs et accentués, son *front énergique et ses cheveux brossés* à la démocratique, était l'orateur des tombes nihilistes, tandis que M. Lang, au visage rose et délicat, rasé de frais, élégamment peigné et cravatté, nous apparaissait comme un gentilhomme égaré au milieu des nouvelles couches sociales.

Certains journaux radicaux et libéraux, qui vivent des légendes du passé, manifestent un certain effarement à la vue de ces assises ouvrières, où les divergences politiques se sont effacées, où les déclamations d'antan se sont évanouies, laissant la place aux *travaux positifs, à l'entente de toutes* les forces patriotiques sur le terrain de l'action sociale. Comme les politiciens du radicalisme vieux style se seraient trouvés dépaysés dans ce concert pacifique, dans cette trêve de Dieu où les passions faisaient silence, où les haines désarmaient en face des préoccupations nouvelles qui préparent la société de l'avenir!

Ce côté original du Congrès d'Olten a frappé un journaliste parisien, venu en observateur. Voici comment M. Judet, rédacteur au *Petit Journal*, rend compte de ses *impressions* :

Voici le congrès ouvrier d'Olten dont je viens de suivre les intéressants travaux pour le *Petit Journal* : qu'est-il, sinon une manifestation sociale où les idées les plus hardies se discutent librement, tranquillement, sans passion apparente ?

Ce qui frappe le plus, au premier abord, un Français impartial, c'est l'ordre parfait qui caractérise cette réunion ; elle marque assurément une période de sensibles progrès dans la réconciliation des partis et des classes ; il semble que les problèmes remués en commun, loin de diviser les citoyens suisses, leur aient donné un moyen pratique d'oublier leurs querelles héréditaires.

Il n'en était pas de même il y a trois ans au premier congrès tenu dans la ville d'Aarau ; là les hostilités confessionnelles se heurtèrent avec véhémence ; les catholiques faillirent être proscrits par les libre-penseurs et les protestants. Grâce à l'énergie de quelques-uns et au bon sens de la majorité, l'accord s'établit. Cette fois, il n'y a plus même de difficultés soulevées ; à côté des personnalités les plus connues du groupe le plus avancé, se trouvent des ultramontains ardents, des prêtres en soutane, prenant résolument en mains la cause des humbles, des mineurs et des déshérités.

Du reste, une bonne partie du clergé catholique suisse se tourne avec éclat de ce côté.

Ce phénomène si curieux n'est pas une originalité de la Suisse seule ; en Allemagne on sait que le Centre catholique possède dans son armée électorale une grande quantité d'ouvriers des villes et des campagnes, fidèlement attachés à leurs pasteurs ; c'est grâce à leur inébranlable concours que M. de Bismark fut battu lors du Kulturkampf, que tracasseries, *persécutions et séductions furent également* inutiles.....

L'aspect de la vaste salle, fort bien aménagée, où le congrès a délibéré, eût étonné beaucoup de nos compatriotes ; le calme, la déférence respectueuse envers les orateurs, la simplicité des motions, la dignité des discours et surtout la patience extraordinaire avec laquelle l'auditoire écoutait, attentif, prenant des notes, ayant conscience de sa mission, tout contraste avec les allures de certaines réunions tumultueuses comme nous en voyons trop à Paris.

Efforts réguliers, pacifiques, légaux, *pour doter la Suisse d'une législation* ouvrière qui tienne compte des droits de tous, telle est, en effet, la caractéristique du Congrès d'Olten.

Toutes les Sociétés ouvrières, de quelque nature qu'elles soient, tous les corps organisés s'occupant d'œuvres sociales ont été appelés à collaborer à cette œuvre commune et nationale.

Ce qui eût semblé impossible à Aarau est arrivé. Un prêtre catholique a été nommé membre du Comité directeur de cette Fédération qui comprend, sans exception, la totalité des Associations ouvrières suisses et dont l'existence est légalement reconnue par l'institution fédérale du secrétariat ouvrier.

Sans doute, quelques-unes des résolutions du Congrès d'Olten pourront paraître quelque peu extrêmes et hardies ; mais l'accord sur les principes et sur les grandes lignes de la législation ouvrière est fait, et généralement on est resté dans les limites du possible et du praticable.

Nous nous proposons, du reste, de donner une récapitulation succinte et sommaire *des décisions prises*, dès que les formules rédactionnelles auront été arrêtées. C'est ce dont s'occupe en ce moment le Comité directeur, qui a décidé de livrer à l'impression le protocole du Congrès.

Ajoutons que si la politique sociale en Suisse a pris ce caractère large et pacifique, si les catholiques ont été appelés à bénéficier de l'institution du secrétariat ouvrier, si le Congrès initial d'Aarau n'a pas dégénéré en conventicule de parti, on le doit principalement à M. le conseiller national Decurtins. Par son dévouement sincère et enthousiaste à la cause ouvrière, par sa connaissance approfondie des questions sociales et économiques, par son éloquence qui va au cœur de l'ouvrier, par son intervention efficace au parlement, M. Decurtins a frayé le chemin aux catholiques suisses dans ces régions difficiles et inexplorées, et il a entraîné à sa suite le gros des forces catholiques, qui hésitaient *d'abord à se lancer dans le mouvement.*

Nous avons pu constater, à l'assemblée préparatoire des délégués catholiques, les progrès qu'a faits dans notre camp l'intelligence des questions sociales. Ce n'est pas sans peine qu'on a pu vaincre, dans ce domaine, la vieille école du laisser faire et du laisser aller. Certaines défiances sont tenaces, car elles proviennent d'une fausse notion des principes sociaux, altérés par la philosophie moderne et par l'infusion des pratiques libérales et judaïques du siècle dans les rapports entre ouvriers et patrons *comme aussi dans l'économie agraire.*

La lumière se fait; elle se fera encore davantage le jour où nous posséderons à l'Université de Fribourg un ensemble de chaires sociales où l'enseignement de ces questions complexes et délicates sera donné d'une manière sûre et complète.

Arrondissements électoraux. — M. Schenk a présenté au Conseil fédéral un nouveau projet relatif aux arrondissements électoraux. Ce projet se borne à augmenter ou à diminuer la députation des arrondissements dans lesquels le recensement a constaté que la population s'est accrue ou réduite suffisamment pour modifier le nombre des députés.

En restera-t-on là ?

Liberté de la presse. — Le journal du célèbre préfet M. Baumer, de Rheinfelden, la *Voix du peuple,* publie ce qui suit :

« Le gouvernement et le procureur général *argoviens viennent de commettre* un acte d'arbitraire, comme il s'en produit rarement. Ils ont chargé le préfet de district, M. le colonel Marti, de Lenzbourg, de rechercher l'auteur d'un article paru dans le numéro 25 de la *Voix du peuple.* Jeudi dernier, dans la matinée, le préfet se présenta dans l'imprimerie du journal accompagné de deux agents en civil, il fit subir un interrogatoire à l'éditeur dans sa demeure particulière, pendant que les deux agents montaient la garde dans le local de l'imprimerie. L'éditeur fut sommé de désigner l'auteur de l'article et de livrer le manuscrit. En outre, il dut subir *une perquisition à la suite de laquelle plus* de 90 manuscrits, n'ayant aucun rapport avec l'article en question, furent tout simplement emportés. »

Le fait est-il vrai? Dans tous les cas, quelques explications ne seraient pas de trop, car cette manière de procéder n'est, heureusement, pas entrée dans nos mœurs.

La Confédération et le Jura-Simplon. — Voici le texte authentique de la décision prise par le Conseil fédéral dans la question de l'achat d'actions du Jura-Simplon, *décision que notre dépêche de Berne* a résumée hier :

1° Les départements fédéraux des chemins de fer et des finances sont autorisés à conclure avec l'Etat de Berne, aux conditions ci-après, un contrat pour l'achat de trente mille actions de priorité du chemin de fer du Jura-Simplon :

a) Le prix d'achat d'une action de priorité est fixé à 600 fr., payables en titres de rente 3 %, au cours de 90 % et avec jouissance, pour les deux contractants, à partir du 1er janvier de l'année courante ;

b) La Confédération a le droit de racheter en tout temps ses titres de rente au pair, *c'est-à-dire* contre cent francs par trois francs de rente, et en totalité ou par séries, moyennant un avertissement de douze mois ;

c) Les titres seront émis en coupures de 30, 150 et 300 fr. de rente, soit de 1000, 5000 et 10,000 fr. de capital, et porteront des coupons de quatre mois de 10, 50 et 100 fr. Les titres de 150 et 300 fr. de rente peuvent être mis au nom du propriétaire et être inscrits au registre à souche ;

d) La Confédération se réserve la ratification du Conseil fédéral et de l'assemblée fédérale, et éventuellement celle du peuple suisse.

e) Dans le cas où les cantons de Fribourg et de Vaud vendraient aussi leurs actions de priorité du chemin de fer du Jura-Simplon, le canton de Berne s'engage à céder, aux mêmes conditions que celles faites à ces cantons et, en tout cas, à des conditions qui ne pourront jamais être plus défavorables que celles fixées ci-dessus, le reste des actions de priorité de cette entreprise qu'il aura encore en mains.

2° Le département fédéral des finances est autorisé à conclure avec l'Etat de Berne, aux conditions ci-après, un contrat pour l'achat du bâtiment appelé la Monnaie fédérale :

a) Le prix d'achat est fixé à 30,000 fr., payables après l'accomplissement des formalités légales et l'inscription aux registres des mutations et des cadastres ;

b) Pour le cas où l'achat d'actions indiqué sous le chiffre 1 ci-dessus ne se ferait pas, le contrat relatif à la Monnaie fédérale serait nul et non avenu.

NOUVELLES DES CANTONS

Les affaires du Tessin. — D'après les dépêches venant du camp radical tessinois, les détournements du caissier Scazziga dépasseraient actuellement le million et demi. En prison, le caissier aurait fait des révélations qui pourraient amener d'autres arrestations.

Une assemblée radicale convoquée à Bellinzone et présidée par M. Bruni, ex-député aux Etats, a adopté un ordre du jour invitant la minorité radicale du Grand Conseil à demander non seulement la démission *en bloc du gouvernement, mais encore une* action en responsabilité contre chacun des membres du conseil d'Etat.

Toutefois cette assemblée soi-disant populaire ne comptait que quelques centaines de citoyens et les débats ont été très orageux. Au fond, le parti radical a le sentiment que la Banque cantonale radicale a bien la plus grande responsabilité dans ce désastre.

Aussi s'efforce-t-il de couvrir par des clameurs ses propres inquiétudes et de devancer l'enquête impartiale par des mises en scène bruyantes. C'est ainsi que le Comité radical cantonal vient de lancer *un appel au peuple pour demander la mise* en accusation de tous les membres du gouvernement ! *Commedianti !*

L'affaire Scazziga et la Banque cantonale du Tessin. — L'adjoint de l'inspecteur fédéral des banques d'émission est arrivé mardi soir à Bellinzone, à l'effet d'examiner si réellement la banque cantonale d'émission est, comme l'ont annoncé les journaux, engagée dans la catastrophe Scazziga.

La loi d'impôt de Berne. — *La Volkspartei* de Berne se réunira dimanche prochain à Oberburg pour discuter la loi d'impôt et arrêter son programme en vue des prochaines élections générales du Grand Conseil. La votation du peuple sur la loi d'impôt et les élections auront lieu le 4 mai.

Grève. — Les charpentiers et menuisiers de Bienne se sont mis en grève au nombre de soixante-quinze; seize ateliers chôment; six patrons ont accepté les conditions exigées par les ouvriers : journée de 11 heures et 40 centimes de salaire au minimum par heure.

---

41 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

L'EXPIATION

PAR CHARLES SIMOND

MONTEREY

« Je voulus résister, mais la lutte ne dura qu'un instant. Quatre nouveaux scélérats s'étaient presque aussitôt joints aux autres. Terrassé, garrotté, bâillonné, j'étais paralysé, dans l'impossibilité de crier.

« — A bord », dit une voix.

« Un des hommes me souleva par les pieds, un second par la tête. Ils me hissèrent, avec l'aide des autres, sur leurs épaules et m'emportèrent.

« J'entendis bientôt très distinctement le bruit des vagues et je recommandai mon âme à Dieu, croyant ma dernière heure venue.

« On me jeta dans une barque qui prit le large.

« Une heure après les rameurs suspendirent leurs mouvements. Un gros câble lancé d'en haut tomba dans l'embarcation. On me l'enroula autour du corps et une voix cria : *Arriba*[1] !

« J'éprouvai une secousse et je me sentis enlever dans le vide. Je n'eus pas le temps d'achever la réflexion qui naissait dans mon esprit. Deux mains m'avaient saisi en m'imprimant un violent balancement.

« Le câble se détacha et je roulai sur le pont d'un navire.

« — *Donde va esto*[1] ? cria la voix que j'avais déjà entendue.

« Une lanterne se promena au-dessus de mon *visage et une seconde* voix dit brutalement :

« — *Seguidme*[2]. »

« Je ne pouvais plus avoir de doute sur mon sort : on me descendait par l'écoutille dans la cale. Une odeur nauséabonde trahissait l'approche de ce lieu infect. J'entendis, lorsqu'on ouvrit la porte, une bande de rats fuir à la vue de la lumière.

« On me jeta sur un tas de cordages.

« Quelques minutes après un homme entra, la pipe à la bouche et d'un geste de commandement.

« — Otez-lui son bâillon et remontez sur le pont, dit-il.

« En même temps il fit signe de laisser la lanterne.

« — Allez, reprit-il, et que tout le monde se couche, excepté les hommes de quart.

« Lorsqu'ils furent partis, il s'assit auprès de moi.

« Il était de petite taille, maigre, et sous son teint bronzé par le soleil apparaissait visiblement un coloris jaune qui me prouva tout de suite qu'il souffrait d'une hépatite. La toux caractéristique qui avait accompagné ses paroles confirmait ce diagnostic.

« Il me regarda sans prononcer une parole, et toussa fréquemment avec des accès violents qui devaient lui déchirer les poumons.

« De mon côté, je l'observais attentivement et, malgré la gravité de ma situation, j'oubliais le péril que je courais moi-même, pour m'occuper de sa maladie dont le cours me semblait très avancé.

« — On vous a joué un mauvais tour, dit-il à la fin après un long silence, mais que voulez-vous ? C'est la vie. On vient, on s'en va. Ceux qui partent font place à ceux qui arrivent.

« Cette maxime lugubre me laissait présager mon avenir.

« Il s'interrompit pour tousser de nouveau avec un effort pénible.

« — Vous ne devriez pas fumer, lui dis-je.

« Ma remarque, énoncée avec calme, le surprit.

« Venant d'un homme sur qui l'on ne pouvait avoir que des desseins sinistres, elle devait *en effet paraître extraordinaire.*

« Je sus bientôt que mon interlocuteur s'appelait Pedro Bordas, et qu'il était capitaine d'un négrier. Sans pitié pour ceux qu'il commandait comme pour ceux qu'il capturait ou transportait pour le compte des marchands d'esclaves, il attachait aussi peu d'importance à la vie d'un homme qu'à celle d'un animal; et il était prêt, en toute occasion, à tuer l'un comme l'autre, avec la même indifférence. La seule chose qu'il eût à cœur, c'était sa conservation personnelle.

« Lorsque je lui appris que j'étais médecin, et lui expliquai qu'il avait une inflammation du foie, il sourit tristement en me répondant qu'il savait d'avance l'issue de sa maladie et que d'autres docteurs avant moi lui avaient déclaré qu'elle était incurable.

« Je lui affirmai à plusieurs reprises que telle n'était pas mon opinion et que je croyais pouvoir le sauver s'il voulait subir une opération. Pour lui prouver que je ne lui en imposais pas, je lui dis de me fouiller.

« Il prit dans ma poche mon diplôme, ma trousse et mes pistolets.

« Il apprit ainsi mon nom et ma patrie. La simplicité de mes explications, la justesse de mes indications sur le développement qu'avait eu son mal parurent le convaincre de ma sincérité. Par curiosité, il ouvrit ma trousse et en examina successivement toutes les pièces, m'interrogeant avec intérêt sur leur emploi.

« Quand nous eûmes causé pendant une demi-heure, il tira de sa poche un couteau et coupa mes liens.

« — Je vous remercie, docteur, dit-il, je réfléchirai à votre proposition.

« Il se leva, prit la lanterne, sortit et *referma la porte avant que j'eusse eu* le temps de me redresser.

« Je restai prisonnier, mais j'avais la liberté de mes mouvements. A quoi pouvait-elle me servir ? Je n'avais plus même mes armes que le capitaine du négrier avait emportées. »

(A suivre.)

[1] Enlevez.

[1] Où va cela ?
[2] Suivez-moi.

Assurance. — Le gouvernement de Soleure a soumis à divers cantons la proposition de fonder une caisse intercantonale d'assurance à la vieillesse et au décès pour les fonctionnaires et employés. Une conférence, qui a eu lieu dans ce but, s'est mise aussitôt en rapports avec le Comité central de la Société d'assurance des fonctionnaires et employés fédéraux, pour faire admettre le personnel cantonal dans cette Association. Si cette tentative ne réussit pas, on examinera la question de créer une Société d'assurance spéciale pour les fonctionnaires cantonaux.

A imiter.— Le dernier samedi de mars, l'*Ecole des travaux du sexe*, de Bâle, a terminé son année par une modeste cérémonie et par une exposition des ouvrages d'élèves. L'excellence des résultats obtenus par cette institution est surabondamment démontrée par le fait que, depuis sa fondation, soit depuis dix ans, les cours ont été suivis par plus de 5000 jeunes filles ou dames ; 40 anciennes élèves fonctionnent actuellement en qualité de maîtresses dans des établissements analogues à Bâle, en Suisse et même à l'étranger.

Outre les travaux de femme, on y enseigne la cuisine, la tenue d'un ménage, l'économie domestique, l'hygiène et les soins à donner aux malades.

Barreau jurassien. — M. Jos. Ceppi, de Delémont, vient de subir avec succès ses examens propédeutiques d'avocat.

Nous sommes heureux de féliciter le jeune lauréat qui appartient à une famille distinguée du Jura catholique. M. Ceppi est membre de la *Burgundia*, section bernoise de la Société des Etudiants suisses.

Examens d'apprentis. — La Société des brodeurs de la Suisse orientale et du Vorarlberg a adopté un règlement relatif aux apprentissages, qui entre en vigueur au 1er mai. Ses dispositions ne sont pas rétroactives. Les ouvriers brodeurs recevront une carte de légitimation, qui les dispense des examens prévus dans ce règlement, sauf le cas où ils voudraient s'y soumettre de bonne volonté.

Les apprentis doivent passer au moins trois mois d'apprentissage et neuf mois de perfectionnement, au plus dix-huit mois pour les deux. Après quoi ils sont soumis à un examen théorique et pratique sur le brodage, le matériel et la connaissance des machines. Ils reçoivent alors un diplôme de *brodeur normal*.

Un second examen plus difficile a lieu un an plus tard, et amène la réception du candidat comme *brodeur de fin, diplômé*.

Après l'entrée en vigueur du règlement, les maîtres-brodeurs ne pourront plus employer chez eux des ouvriers non munis de la carte de légitimation (ou du diplôme) ou leur louer des machines, ni leur donner du travail à domicile. L'exclusion est absolue.

La commission d'examen élabore les règlements d'exécution. Un expert surveille les travaux des apprentis ; un Comité dont il fait partie procède à l'examen et fait rapport à cette commission, sur quoi les diplômes seront délivrés ou refusés. Des primes en cas de capacités extraordinaires seront délivrées à l'apprenti. On espère ainsi relever cette industrie quant à la bienfacture.

Nouvelles industries. — La bourgeoisie de Courtelary a décidé en principe l'établissement d'une fabrique. On écrit à ce sujet au *Jura bernois* :

La bourgeoisie possède une grande quantité de terres cultivables. Afin de les utiliser, une fabrique de conserves alimentaires remplirait certainement un double but. Nous tirons de l'étranger des quantités de tomates, haricots, *petits pois, etc.*, en boîtes ; n'y aurait-il pas moyen de fabriquer ces articles de première nécessité chez nous ?

Ajoutez à cela les conserves de viande en boîtes, et voilà de quoi établir un plan qui n'est certes pas à dédaigner. De cette manière, l'éleveur de bétail et le cultivateur trouveraient un débouché à leurs produits. En outre, non seulement on travaillerait à la fabrique, mais encore le terrain fertile rapporterait son intérêt.

ÉTRANGER

COURRIER TÉLÉGRAPHIQUE

(Dépêches du 10 avril.)

Paris. — Le conseil des ministres a fixé au 27 avril les élections municipales de Paris.

— Le conseil supérieur pour les épizooties réuni hier sous la présidence du ministre de l'agriculture a émis l'avis qu'il serait bon de construire aux abattoirs de la Villette un bâtiment spécial pour recevoir les animaux provenant de pays contaminés. Des précautions sérieuses seraient prises contre la propagation de l'épidémie. On pourrait alors modifier le décret de novembre 1889 qui interdit absolument l'importation d'animaux provenant de l'Allemagne et de l'Autriche.

— Quelques journaux croient que la libération du duc d'Orléans est retardée jusqu'après les élections municipales. D'autres croient que le duc sera mis en liberté avant le départ de M. Carnot.

— Suivant l'*Estafette*, M. Laguerre aurait pris avec les conservateurs un engagement par lequel vingt-cinq boulangistes se retireraient au second tour des élections municipales devant vingt-cinq réactionnaires.

M. de Cassagnac conseille à ses amis de voter au second tour pour le candidat de l'opposition, quel qu'il soit.

— Le prince de Galles est allé aujourd'hui à Menton pour visiter le roi et la reine de Saxe.

Berlin. — Le *Moniteur de l'Empire* publie le texte français du protocole de clôture de la Conférence ouvrière.

Rome. — Quelques journaux même officieux considèrent comme opportun de réduire les dépenses militaires à la suite des tendances pacifiques qui se manifestent en Europe.

— M. Magliani, interviewé par des journalistes de Naples, se prononce contre le renouvellement de la triple alliance en 1892, car la situation a changé depuis que cette alliance a été conclue.

Brindisi. — Stanley, dans une entrevue qu'il a eue avec un journaliste, a gardé une grande réserve sur la conduite d'Emin, qu'il ne blâme pas. Il ne croit pas qu'Emin tente la conquête du Soudan équatorial.

Stanley paraît fort étonné des prétentions des Allemands, qui voudraient posséder toute l'Afrique. Mais l'Angleterre y mettra le holà !

Stanley dit que la grande forêt de l'Aruwimi, dont la traversée a duré 163 jours, contient des richesses considérables en caoutchouc.

Lisbonne. — Le ministre de la marine, recevant les officiers de marine, a dit qu'il a besoin actuellement des services des officiers, non seulement pour les équipages de la flotte, mais aussi pour le centre de l'Afrique.

Le bruit court que des expéditions vont être organisées.

Londres. — Le correspondant du *Standard* à Sofia soutient que la Bulgarie a parfaitement le droit de conclure des traités commerciaux avec d'autres pays sans l'intermédiaire de la Turquie.

Belgrade. — Le conseil d'Etat a élu les membres de la cour des comptes. Le président et trois membres sur quatre appartiennent au parti radical.

Saint-Pétersbourg. — Le procureur général du Saint-Synode, M. Pobedonoszew, et le directeur de la chancellerie du Saint-Synode, M. Sabler, ont reçu du roi de Serbie la décoration de l'ordre de Saint-Sawa.

— Dans les provinces transcaucasiennes, on a ressenti de nouvelles secousses de tremblement de terre dans plusieurs endroits ; une panique générale s'est emparée des habitants.

Ottawa. — Le gouvernement a fait savoir mardi à la Chambre des communes qu'il a l'intention de proposer le renouvellement du *modus vivendi* avec les Etats-Unis pendant la prochaine saison de la pêche.

CHRONIQUE GENERALE

Mgr Eder, prince-évêque de Salzbourg, vient de mourir. Il était né à Hallein, province de Salzbourg, en 1818, et avait été préconisé le 29 septembre 1876.

La reine d'Angleterre et Mgr Leuilleux. — Mardi Mgr Leuilleux, archevêque de Chambéry, a rendu visite à la reine Victoria.

Sa Grandeur était accompagnée de M. l'abbé Burdin, son grand-vicaire, et de M. l'abbé Meignoz, curé de la paroisse d'Aix.

La reine a reçu ses visiteurs dans son grand salon. Elle était debout, en toilette de faille noire. Auprès d'elle se tenait S. A. R. la princesse Béatrice.

Introduit par le général Ponsonby, *Monseigneur a lu à Sa Majesté* une adresse éloquente. Il a dit qu'il était heureux de présenter ses très respectueux hommages à la reine d'Angleterre, impératrice des Indes, à son arrivée sur le sol français et en particulier sur cette terre de Savoie, dans cette ville d'Aix à laquelle la reine semble s'attacher spécialement, puisqu'elle y revient pour la troisième fois.

L'archevêque a exprimé aussi toute sa gratitude à la souveraine pour la protection constante qu'elle a accordée aux missionnaires français dans les contrées orientales.

Enfin, Sa Grandeur a remercié, au nom de son clergé, la souveraine d'Angleterre de sa bienveillante venue sur le territoire, ainsi privilégié, de Savoie.

La reine s'est montrée très touchée de ces nobles sentiments, et a manifesté hautement sa satisfaction.

M. Lucien Brun vient de subir avec un plein succès l'opération de la cataracte.

L'éminent sénateur, qui est tout à fait rétabli, doit prochainement revenir à Paris pour reprendre sa place au Sénat et dans les grandes Œuvres catholiques.

Les manœuvres du triumvirat. — On assure qu'au banquet de Naples, où M. Magliani prononcera le discours-programme du triumvirat, le groupe piémontais sera largement représenté. On espère qu'il y aura 400 personnes. Cette adhésion du parti du Nord va donner plus de prestige à l'opposition. M. Crispi aura un défilé périlleux à passer. On annonce même un discours de M. Baccarini, un des chefs de la gauche radicale. Il le prononcerait soit à Pavie, soit dans les Romagnes. La défection *éventuelle de M. Baccarini* augmenterait les embarras du président du conseil ; ce serait le signal d'un dissentiment dans la gauche, si fidèle à M. Crispi. On raconte que M. Baccarini était allé faire des offres à M. Magliani, au moment même où M. Boselli, le ministre de l'instruction, se trouvait chez le financier pour le « tâter » au nom de M. Crispi : Magliani a fait bon accueil à M. Baccarini, tandis qu'il a fait comprendre, dès les premiers mots, à M. Boselli, qu'il n'acceptait pas d'entrer dans le ministère Crispi.

Une bonne mesure. — Une dépêche de Lisbonne au *Libéral* annonce que le gouvernement portugais aurait décidé de dissoudre les loges maçonniques.

Jurisprudence sévère. — La cour suprême de Leipzig vient de juger que les injures et les cris séditieux proférés sur territoire étranger contre des fonctionnaires allemands sont punissables en Allemagne. Deux laitiers ayant, sur territoire français, prononcé des injures contre des douaniers allemands, ont été condamnés à la prison.

Contre l'autonomie de la Finlande. — Un vif mécontentement règne en Finlande, à cause des mesures que le gouvernement russe est résolu à prendre pour *restreindre* l'administration autonome dont cette province jouissait depuis la cession de ce pays par la Suède à la Russie, en 1809. Les modifications à introduire en Finlande se rattachent à l'abolition de la douane entre la Russie et cette province, au transfert de la commission générale finlandaise des contributions et des impôts à Saint-Pétersbourg, la faculté désormais accordée aux officiers russes de servir dans les régiments finlandais, etc.

REVUE DES JOURNAUX

Nous lisons dans le *Journal des Débats* l'intéressante constatation que voici :

Nous recevons, depuis quelques jours, un grand nombre de lettres de personnes qui se sont émues de l'excommunication majeure fulminée récemment par la *Lanterne* contre tout fonctionnaire civil ou militaire qui aurait l'intelligence assez « atrophiée » pour croire en Dieu. Nos correspondants demandent si, à l'avenir, pour être admis à l'Ecole navale, ou pour entrer dans les diverses carrières publiques, leurs enfants devront faire leurs preuves d'athéisme, et signer des formulaires conformes aux pures doctrines de la *Lanterne*. Qu'arrivera-t-il si un général, un amiral, un capitaine de vaisseau est atteint, au cours de sa carrière, du mal théologique ?

Sera-ce un cas de mise à la réforme ? On se préoccupe de savoir si l'atrophie de l'intelligence manifestée par la croyance en l'Etre suprême pourra motiver l'introduction d'une demande d'interdiction devant les tribunaux ? Nous renvoyons ces questions à l'examen de la *Lanterne*. Elle les résoudra sans doute selon la rigueur du principe qu'elle a posé. Si nos correspondants s'étonnent des théories de ce journal, c'est qu'ils n'ont pas suivi d'assez près les progrès de l'intolérance en France depuis quelques années. D'abord, on a déclaré la guerre au cléricalisme, en ayant soin de le distinguer du catholicisme. Puis il a été décrété que le cléricalisme et le catholicisme ne faisaient qu'un et ne pouvaient être séparés. Ensuite, le christianisme a eu son tour, et des ministres ont expliqué longuement à la tribune qu'il était incompatible avec la société moderne, la démocratie et la république. *Le spiritualisme a trouvé, dans le Conseil* municipal de Paris, d'implacables adversaires, et tout le monde sait quelle censure sévère une congrégation de l'index d'un nouveau genre a exercée sur les ouvrages classiques pour les expurger du nom de Dieu. La *Lanterne* n'a fait qu'exprimer, avec sa brutalité habituelle, une idée qui est un véritable article de foi dans certains milieux officiels ou autres. Si l'article que nous avons signalé a fait quelque bruit, c'est que la *Lanterne* n'est pas le premier journal venu, que son crédit est connu, que longtemps elle a tenu entre les mains le sort de la plupart des fonctionnaires de France, et qu'actuellement encore elle est représentée dans le ministère par un de ses rédacteurs les plus éminents.

Le *Journal des Débats* expose à merveille la marche des progrès de la persécution religieuse en France, depuis quelques années. Mais, dans cet historique, ne serait-il pas possible de marquer la responsabilité que doivent prendre certains des amis du *Journal des Débats* ? En tout cas nous le félicitons sincèrement de reconnaître aujourd'hui que les soi-disant modérés, en établissant une distinction entre le cléricalisme et le catholicisme, n'ont fait que préparer les voies aux stupides jacobins de la *Lanterne*.

FRIBOURG

Un beau testament. — Par testament olographe publié le 10 courant, M. Joseph-Nicolas Wæber, sergent de gendarmerie, bourgeois de Tavel et Fribourg, décédé en ce dernier lieu, le 8 avril, a fait les legs pies et de bienfaisance suivants :

1.	Aux fonds des pauvres des quatre communes composant la paroisse de Tavel	Fr. 2,000
2.	Aux dites communes pour apprendre des métiers à des enfants orphelins	» 3,500
3.	Au fonds des pauvres de la ville de Fribourg	» 2,000
4.	Au fonds des pauvres de Dirlaret	» 400
5.	A l'Orphelinat ou fonds des pauvres de Tavel	» 500
6.	A l'Hôpital bourgeoisial de Fribourg	» 2,000
7.	Au fonds des pauvres de Planfayon	» 100
8.	Au fonds des pauvres d'Ueberstorf	» 100
9.	Au fonds des pauvres de Wünnewyl	» 100
10.	Au fonds des pauvres de Bösingen	» 100
11.	A la Société *L'Avenir* à Fribourg	» 150
12.	A la Congrégation des hommes de Notre-Dame pour entretenir des malades . . .	» 150
13.	Au couvent de Montorge .	» 300
14.	Au Pius-Verein pour les Missions intérieures . . .	» 500
15.	Aux Missions extérieures .	» 200
16.	Au couvent des RR. PP. Capucins à Fribourg. . . .	» 500
		Fr. 12,600

L'Orphelinat de Fribourg est institué héritier.

Agriculture. — Les membres de la Société d'agriculture, section du Mouret, ainsi que ceux qui désirent entrer dans dite Société, sont convoqués en assemblée générale au *Mouret*, sur le dimanche 13 avril, à 3 1/2 heures de l'après-midi, pour y discuter les objets ci-après :

a) Fixation de la cotisation pour l'année courante.

b) Délibérations au sujet de la formation d'un syndicat agricole pour l'élevage du bétail.

c) Propositions éventuelles.

Les membres de la **Société d'assurance spéciale du bétail,** du Cercle de la Justice de Paix du Mouret, ainsi que ceux qui se proposent de faire partie de cette Société, sont pareillement convoqués en assemblée générale au *Mouret,* sur le même dimanche 13 avril prochain, après les Vêpres, avec les tractanda ci-après :

a) Lecture des comptes de la Société de l'exercice 1889.

b) Disbribution des indemnités payées par la caisse de la Société et du subside accordé par la caisse cantonale. (L'indemnité et le subside réunis, payés aux propriétaires qui ont perdu des pièces de bétail pendant l'exercice 1889 écoulé, ascendent à 90 fr. par 100 fr. de la valeur assurée, déduction faite des dépouilles provenant de la pièce perdue.)

c) Nomination du Comité de direction pour l'exercice de l'année courante.

LE COMITÉ.

Société de tir de campagne du Mouret. — Les militaires, appelés à tirer les coups réglementaires pour la présente année, peuvent le faire au Mouret les dimanches 13 et 27 avril prochain après les Vêpres.

LE COMITÉ.

Pèlerinage à Notre-Dame des Marches, lundi 28 avril. — Départ de Fribourg à 7 heures 10. Messes, sermons français et allemand à la chapelle, Bénédiction du Très Saint-Sacrement à l'église des RR. PP. Capucins à Bulle. Retour par le dernier train.

Eglise des RR. PP. Capucins, à Fribourg

Dimanche 13 avril, Assemblée des Frères Tertiaires à 4 heures du soir, à la chapelle

de Saint-Antoine suivie de la bénédiction du Très Saint-Sacrement, à l'église.

BIBLIOGRAPHIE

Le Cardinal Frédéric Borromée, par M. Charles QUESNEL ; ouvrage posthume publié par les soins de M. Alexandre Piedagnel. — Volume in-8° d'environ 200 pages encadrées de rouge, avec un portrait du cardinal. Prix : 2 francs.

Société de Saint-Augustin, Lille.

Frédéric Borromée est ou inconnu ou mal connu en France, et cependant elle est pleine d'intérêt cette double existence d'archevêque et de Mécène, de prélat et d'érudit ; mais il fallait aller la chercher dans les in-folio des bibliothèques, et sous l'enveloppe d'une langue peu pratiquée parce qu'elle n'est point celle du commerce.

La gloire même de saint Charles, qui eût dû, par le rapprochement du nom et de la dignité, servir celle de son cousin, lui a plutôt nui ; son éclat a été si grand qu'il a fait disparaître tout ce qui se trouvait dans son rayonnement.

Un roman, dont les traductions eurent la vogue d'une œuvre originale, les *Fiancés* de Manzoni, avait bien mis en scène le cardinal Frédéric ; mais on y avait vu un personnage de fantaisie, quoique le portrait fût d'une scrupuleuse fidélité. C'est donc une révélation pour le public Français que cette vie du fondateur de l'Ambrosienne, la première bibliothèque vraiment *publique*, qui ait été ouverte en Europe. — Ecrite par un lettré, aussi consciencieux dans ses recherches qu'habile à en mettre en œuvre les résultats, cette biographie si attachante est appelée, nous n'en doutons pas, à un grand succès.

En vente à la Société de Saint-Augustin et dans toutes les librairies catholiques.

Le Foyer domestique, journal pour la famille, paraissant tous les samedis. — Un an : 6 fr. Six mois 3 fr. — Attinger, frères, éditeurs, Neuchâtel.

Sommaire du n° 14 : Pâques. — Pâques-Fleuries. — Leçon de foi. — La croissance des cheveux. — Carnet de la ménagère. — Enigme. — Solutions du n° 11.

Couverture : Le petit cheval. — Science amusante. L'Intermédiaire. — Annonces.

M. SOUSSENS, *rédacteur.*

Pour obtenir un beau teint, pour se débarrasser définitivement d'un sang vicié, des boutons, humeurs, âcretés du sang, glandes, étourdissements et faire en même temps disparaître les pâles couleurs, la faiblesse, les crampes d'estomac, le manque d'appétit ; nous pouvons en confiance recommander la cure du véritable Cognac ferrugineux Golliez le seul produit de ce nom qui a été apprécié et récompensé dans toutes les Expositions depuis 1886, dont les Jurys sont composés de professeurs, médecins et pharmaciens de tous les pays, *le seul médaillé* à l'Académie nationale à Paris 1887 ; le *seul médaillé* en 1888 au Grand Concours des sciences de Bruxelles, le seul médaillé dans les Expositions d'hygiène de Londres et Ostende en 1888. (42/9/5)

Evitez soigneusement les mauvaises imitations vendues à vil prix, en vérifiant si le flacon porte la marque des deux Palmiers et le nom de Fréd. Golliez.

Observatoire météorologique de Fribourg

Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin, 1 et 7 h. du soir.

BAROMÈTRE

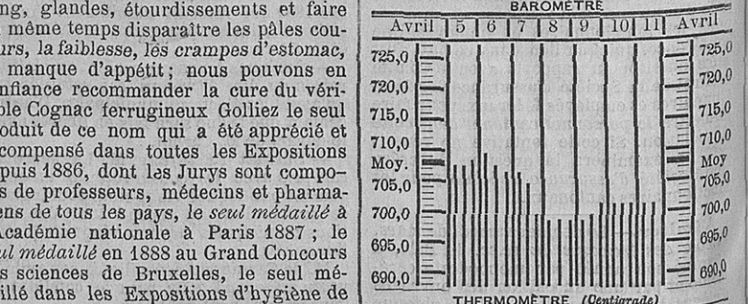

THERMOMÈTRE *(Centigrade)*

Avril	5	6	7	8	9	10	11	Avril
7h. matin	1	1	4	4	2	2	2	7h. matin
1 h. soir	12	13	10	6	4	5	5	1 h. soir
7 h. soir	4	8	6	4	4	4		7 h. soir
Minimum	1	1	4	4	2	2		Minimum
Maxim.	12	13	10	6	4	5		Maxim.

Pour tout ce qui concerne les annonces, s'adresser à l'IMPRIMERIE CATHOLIQUE, Bureau des annonces, 13, Grand'Rue, 13

PRIX DES ANNONCES :

Pour le canton . . . . . **15** centimes la ligne.
» la Suisse . . . . . **20** » » »
» l'étranger . . . . . **25** » » »

PRIX DES RÉCLAMES :

Pour le canton . . . . . **30** centimes la ligne.
» la Suisse . . . . . **40** » » »
» l'étranger . . . . . **50** » » »

Avis important ! Il est accordé un **rabais** plus ou moins élevé suivant l'importance de la commande. Pour **les demandes de renseignement** indiquer le **nom du journal** et le **numéro de l'annonce,** en ajoutant le timbre-poste pour la réponse par écrit.

CHEZ
N. SCHMIDER, Fabricant
A PORRENTRUY

MOUTARDE DE TABLE
MOUTARDE DE DIJON
MOUTARDE AUX ANCHOIS

en cuveaux de 6, 12, 25 et 50 kilos et en colis postaux de 5 et 10 kilos. (340)

Echantillons et prix-courant à disposition

ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS

MAGASIN A REMETTRE

composé d'une boulangerie et épicerie. Bien situé, à proximité d'une gare. S'adresser à **Jules Ruffieux,** à **Romont.** (400)

Jolie chambre meublée

à louer au 1er étage. On prendrait encore des **pensionnaires.** S'adresser *au Varis,* **175,** 1er étage. (399)

CHAMBRES MEUBLÉES ET PENSION

Prix modérés. S'adresser au *Bureau des annonces* de l'**Imprimerie cathol.** (387)

AVIS AUX DAMES

Mlle **Geneviève Sottaz,** modes, **rue de Lausanne, 127,** prévient les dames de Fribourg et des environs qu'elle exposera à partir de lundi 14 courant, un bel assortiment de **chapeaux modèles.** — La haute nouveauté jointe à l'élégance, ainsi que des prix modérés lui font espérer que les dames voudront bien l'honorer de leur visite. 2734 (396)

ON CHERCHE

une jeune fille pour la couture du tricot. S'adresser à MM. **Paul Cosandey et Cie,** rue de Lausanne, à **Fribourg.** 2733 (395)

Attention

La maison Goy et Grandchamp, à Vevey, s'étant dissoute d'un commun accord le 31 mars, je préviens mes amis et connaissances et le public en général, que je fonde à Vevey une nouvelle maison pour le **commerce de vins du pays et vins étrangers.**— Tous mes vins sont garantis naturels. — Prix très modérés. 2689 (342)

LOUIS GOY,

ancien associé de la maison Goy et Grandchamp, **place du Marché, 2,** *et* **rue des Anciens Moulins, 25B** *(près du Casino).*

Avis aux Communes et Paroisses

Le soussigné se charge, comme du passé, d'installations, transformations et réparations d'horloges d'églises. Ses relations avec les principales et meilleures fabriques ainsi qu'un outillage spécial et perfectionné lui permettent d'assurer, aux prix les *plus avantageux, un travail consciencieux et soigné.* (392)

Constant BRIQUÉ, horloger, à ROMONT.

SUCRE DE FRUIT
(interverti)

est reconnu comme la meilleure nourriture pour les **abeilles ;** absolument le même genre de sucre comme celui du **miel,** des **raisins** et de tous les **fruits doux,** il est aussi le plus propre pour les **vins** (pour le sucrage, petiotiser), se trouve aux prix de fabrique, chez **Chs Lapp, à Fribourg.** (233)

Eau purgative de Birmenstorf

ARGOVIE, EN SUISSE

1881 Francfort s/M., diplôme d'honneur
1884 Nice, médaille d'or
1885 Paris, médaille d'argent
1889 Gand (Belgique), médaille d'or
1889 Paris, diplôme d'honneur

Recommandée par les autorités les plus éminentes en médecine, en Suisse et à l'étranger. Laxatif agréable et sûr sans donner de malaises ni d'irritations intestinales. Préférable aux eaux hongroises et bohémiennes.

Se vend dans tous les dépôts d'eaux minérales et les principales pharmacies ainsi que chez (255)

MM. ZEHNDER & Cie, propr., à BIRMENSTORF,
Argovie, en Suisse.

N.-B. — Des envois de 10 à 20 bout. seront faits *franco* et à titre gratuit à MM. les médecins qui en feront la demande.

Banque hypothécaire suisse

Nous recevons jusqu'à nouvel avis des Dépôts contre **obligations 3 3/4 %,** soit nominatives soit au porteur, du montant de **500 fr.** et au-dessus, **ferme pour 3 ans** et remboursables après cette époque moyennant dénonciation réciproque de 3 mois.

L'émission totale des obligations ne peut, d'après l'art. 21 des statuts, dépasser ni le montant de nos prêts contre hypothèques, ni le décuple du capital versé en actions.

MM. Weck et Aeby, banquiers, à **Fribourg,** sont chargés de recevoir les fonds.

Soleure, le 1er février 1890. (157/102)

LA DIRECTION.

BRÉVIAIRE ROMAIN
Deux volumes in-18

Entièrement conforme aux plus récents décrets, revu et approuvé par la Sacrée Congrégation des rites. Un papier mince, opaque et très solide, fabriqué spécialement pour cette édition, a permis de donner à ces deux volumes, de plus de 1500 pages chacun, moins d'épaisseur qu'à ceux du bréviaire en quatre volumes. Les deux volumes, reliés en chagrin empreintes à froid.

Tranche dorée. Prix : 23 fr.

OBLIGATIONS 4 1/2 %
DU CHEMIN DE FER
Viège-Zermatt

Le coupon de 22 francs 50 est payable dès le 15 avril chez MM. WECK et ÆBY, FRIBOURG. (403)

A louer pour le 25 juillet 1890, *un appartement* de 4 chambres, avec cuisine, cave et galetas, ainsi qu'un *grand atelier,* pouvant servir de dépôt ou à un autre but, étant actuellement occupé comme atelier de charron.

A louer pour tout de suite, un logement, composé d'une chambre, cuisine et galetas. (354)

A la même adresse, **à vendre** un grand potager, à 4 trous, avec four et bouillotte, ayant été peu employé et pouvant servir pour la campagne.

Pour le tout, s'adresser à **Félix Gauderon,** cafetier, rue de Morat, **Fribourg.**

VINS BLANCS
de la Roumanie

ressemblant au vin vaudois, **à vendre.** Pièces *originales* de 600 litres à **39 fr.** par hectolitre, franco, station destinataire. Adresser demandes sous chiffre O. 5146 F. à **Orell, Füssli, annonces, Zurich.** 2670 (319/216)

ON OFFRE A LOUER

une jolie chambre meublée avec cabinet, au 1er étage, bien exposée au soleil. Faute d'emploi *on vendrait* une cage d'écureuil.

S'adresser au magasin **No 46, Grand'Rue.** (381)

En vente à l'Imprimerie catholique :

Instruction sur les devoirs
DES
ÉLECTEURS CATHOLIQUES
par Monseigneur ISOARD
Evêque d'Annecy
PRIX : 20 centimes

SAINT THOMAS D'AQUIN
ET LA
PHILOSOPHIE CARTÉSIENNE

études de doctrines comparées, par le R. P. *Elie-Vincent Maumus,* des Frères-Prêcheurs, docteur en théologie. — 2 vol. in-12, **8 francs.**